

2025-02-27-13 : Attribution d'une subvention à Vyv3 Pays de la Loire au titre de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

| |
|--|
| Membres en exercice :49 |
| Membres présents :36 |
| Pouvoirs :6 |
| Quorum :25 |
| Votants :42 |
| Votes pour :42 |
| Votes contre :0 |
| Abstention :0 |
| Date de convocation : 21/02/2025 |
| Date d'affichage: 18 MARS 2025 |

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Yamina RIOU se retire du vote

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Vincent PETIT, Diana LEPRON, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Dominique FOUIN, Michel BOURCIER, Virginie GUICHARD, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christian MASSEROT

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-02-27-13b-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2021-03-25-37 au conseil communautaire du 25 mars 2021 relative à la compétence « Petite enfance, enfance, jeunesse » érigée en « service d'intérêt économique et général » ;

VU la convention de mandatement dans le cadre du SIEG, entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et Vyv3 Pays de la Loire pour la gestion des 5 établissements d'accueils du jeune enfant (EAJE) et de 2 relais petite enfance (RPE) ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, relative à l'avenant 1 de la convention de mandatement entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et Vyv3 Pays de la Loire, modifiant les modalités économiques et comptables ;

VU les plans d'actions de la démarche RSO de la CCVHA N°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » ;

VU les axes du projet de territoire de la CCVHA, N°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et N° 3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

CONSIDERANT la demande de subvention 2025 de 452 038 € faite par VYV 3 Pays de la Loire dans le cadre de la gestion des EAJE et des RPE ;

CONSIDERANT que le versement de cette subvention sera réalisé en quatre versements comme indiqué dans la convention de mandatement.

ENTENDU l'exposé de Madame OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer une subvention 452 038€ au titre de l'exercice 2025 à Vyv3 Pays de la Loire ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

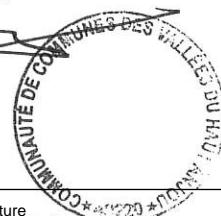
Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 février 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christian Massenet
Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-02-27-23b-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de publication : 19/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.